

# PROCES-VERBAL

DE LA

## CAISSE ECCLESIASTIQUE DE ST. JACQUES.

Trente-Troisième Assemblée Annuelle, tenue au Grand Séminaire de Montréal, le 28 /out 1871.

### MEMBRES PRESENTS :

Monseigneur l'Evêque de Montréal, Président; Messieurs G. Thibault, Trésorier; I. Gravel, Secrétaire; Brisset, Bélaïr, Blanchard, Bourgeault, Chagnon, W. Clément, J. B. Cousineau, M. Caisse, F. X. Caisse, L. Cazaubon, Chicoine, Dupras, T. Dagenais, E. Demers, Daigneault, T. E. Dagenais, Guyon, Giguère, D. A. Gravel, Jodoin, Loranger, Laberge, Lesage, G. Laporte, D. Maréchal, N. Maréchal, Mireault, J. Piché, N. Piché, Joa. Primeau, Thé. Pepin, Poulin, Rochette, St. Aubin, Thibodeau.

1o. Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal du dernier Bureau, lequel est approuvé.

2o. Le Trésorier publie les noms de ceux qui doivent des contributions autres que celles de l'année courante.

3o. Les comptes sont entendus et alloués comme suit :

Montant en Caisse au dernier Bureau .....	\$2,194 06
Recette depuis.....	1,419 96
<hr/>	
Total.....	\$3,614 02
Dépenses depuis le dernier Bureau.....	1,197 58
<hr/>	

Balance en Caisse ..... \$2,416 44

dont \$462.46 en billets promissaires payables à demande; desquels deux seront détruits, comme ne valant plus rien, par le Trésorier qui entrera leurs montants dans la dépense de l'année prochaine.

4o. On admet comme membres de la Société, sur leurs demandes régulières, Messieurs Antoine Nantel et Léon Augustin Charlebois.

5o. On accorde les pensions suivantes: à Messieurs Cholet, J. J. Vinet, Chabot, Bourbonnais, C. Aubry et O. Renaud \$160.00 chacun, et à M. Proulx \$120.00, ainsi qu'il l'avait agréé l'année dernière.

L'assemblée, en votant de bonne grâce ces pensions, n'a pu s'empêcher de déclarer que Messieurs les pensionnaires à qui les circonstances ou leurs ressources permettraient de renoncer à partie ou à la totalité de ces pensions, auraient droit à toute la reconnaissance de la Société comme étant ses bienfaiteurs insignes.

Et la séance a été levée à une heure P. M. après la prière de règle.

FAIT ET PASSÉ les jour et an que dessus et au lieu que dit est.

† IG. EV. DE MONTRÉAL,

I. GRAVEL, Ptre., Secrétaire.

